

Disparitions Forcées au Maroc

1ère intervention

Familles des victimes de Disparitions Forcées

Je remercie mes amis du RAZDED qui m'ont proposé de prendre la parole au cours de cette réunion pour apporter un témoignage.

Je suis également honorée d'assister à cette session du Congrès des Peuples qui nous permet de connaître un mouvement nouveau et de prendre ainsi connaissance d'informations de ce que fait la Société civile à travers le monde.

Les disparitions forcées sont une pratique qui consiste à arrêter une personne et à l'enfermer dans un endroit inconnu. Elle est emprisonnée sans que la famille soit au courant de son devenir, sans recevoir ni donner aucune nouvelle à la famille. Cette pratique constitue une grave violation des droits humains.

Elle a été pratiquée, en premier lieu, en Amérique latine, en Argentine, au Chili et dans plusieurs autres pays à travers le monde.

Je voudrais évoquer le Maroc.

Le Maroc a connu cette pratique pendant plusieurs décennies, mais sans atteindre l'ampleur de ce qui a été organisé au Chili ou en Argentine.

Depuis son indépendance de 1956 à nos jours, cette pratique, au Maroc a été faite contre des opposants politiques, des individus...des gens... qui n'avaient peut-être rien à voir avec le monde politique.

Cette pratique a consisté à arrêter des personnes, ou des groupes de personnes opposantes et à les enfermer dans des endroits de détention secrète - d'ailleurs la province de Ouarzazate et de Rachidia abritent plusieurs centres de détention secrète - et les familles ne savaient rien de ces personnes, ni si elles étaient mortes ni si elles étaient en vie.

Au Maroc, cette pratique s'est maintenue pendant plusieurs décennies. Pendant tout ce temps là les familles des disparus ont essayé de créer une dynamique de lutte simplement pour connaître la vérité sur les membres de leur famille.

Comme ce qui a été fait partout dans le monde, les familles ont commencé à se regrouper, à rédiger des communiqués, à écrire aux organismes internationaux, et, sous la pression des autorités elles ont essayé de s'organiser en collectifs pour élever leurs revendications à l'échelle mondiale.

Durant toute cette période, les familles du Maroc ont entrepris cette démarche. Elles ont frappé à toutes les portes des autorités au Maroc. Elles ont écrit aux organismes internationaux pour savoir la vérité sur leurs proches.

Ce processus a pris du temps, plusieurs années. Les familles ont pu ensuite un peu s'unir pour dénoncer ces violations des droits de l'Homme au Maroc.

A ce titre, nous avons été, en tant que familles, une composante très importante dans la constitution du forum marocain pour la vérité et la justice. C'est une

association qui regroupe toutes les victimes de la répression et des violations graves des droits de l'homme au Maroc.

Cette association a été créée en 1999. Elle a permis, entre autre, d'enclencher et de donner naissance à l' « **Instance Équité et Réconciliation** » (IER) qui est une sorte de commission de vérité au Maroc.

C'est dire que les familles ont été très présentes dans toute cette dynamique grâce à leurs propositions, avec leurs revendications, par leur persistance dans la recherche de la vérité et toutes les composantes de la vérité, parce que la vérité ne consiste pas seulement à dire à la famille que cette personne a été enlevée à telle date et qu'elle est morte et c'est tout.

Le processus de vérité selon les normes internationales consiste à rendre compte à la famille pour savoir si la personne est morte ou vivante. Et, si elle est morte où est-elle enterrée ? et, si elle est enterrée, il faut entreprendre les procédures nécessaires à l'identification par l'examen de l'ADN ou d'autres techniques anthropologiques légales.

Ces procédures ont été mises en place également en Asie et en Amérique Latine. On est en train d'essayer d'obtenir le même procédé au Maroc.

Donc, ce processus d'Équité et de Réconciliation a permis de dévoiler la vérité dans plusieurs cas, mais il reste de nombreux cas dont le sort n'est pas encore connu.

Si les autorités ont déclaré que ces personnes sont décédées, on n'a pas pu savoir le lieu où elles sont enterrées et on n'a pas encore pu procéder aux analyses ADN lorsque toutes les personnes l'ont demandé.

Parallèlement à cela, en tant que familles de disparus au Maroc, nous nous sommes également inscrits dans une dynamique mondiale.

On ne peut pas travailler tous seuls dans un pays sur un sujet qui touche beaucoup de monde. Nous avons, depuis plusieurs années, noué des relations avec les familles d'Amérique Latine, avec les familles en Asie, avec les familles en Europe, et toutes ces familles sont maintenant regroupées dans des fédérations.

Il y a en Amérique latine : la FEDEFAM qui regroupe toutes les familles de disparus de toute l'Amérique Latine.

En Asie il y a une fédération de familles de disparus. Au niveau de la Méditerranée, depuis trois ans exactement, la Fédération des Familles des Disparus en Méditerranée regroupe les associations de familles des disparus du bassin Méditerranéen.

Pour l'instant on n'est pas encore très nombreux à adhérer à cette fédération : il y a des associations du Maroc, d'Algérie, du Turquie, du Liban ; il y a des tentatives pour que la Bosnie et d'autres pays d'Europe qui ont été touchés par ce phénomène adhère à la fédération.

Toutes ces fédérations se sont rassemblées pour que ce phénomène de la disparition ne se reproduise plus.

Nous avons essayé de promouvoir un outil législatif international qui permette d'arrêter et de ne plus reproduire ces pratiques au niveau du pays : c'est la « Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ».

Nous avons lutté pendant plusieurs années avec les femmes essentiellement de l'Amérique latine qui ont fait un effort considérable pour que cette convention voie le jour. Il n'y avait pas d'instrument à l'échelle internationale qui interdise et qui permette de protéger toutes les personnes contraintes à la disparition forcée.

Par leur contribution, toutes les familles ont eu un rôle primordial dans la rédaction, dans l'élaboration de cette convention qui a finalement été adoptée en décembre 2006.

C'était un grand événement pour nous en tant que fédération de familles, en tant que regroupement de familles dans le monde d'obtenir cette convention.

Cette convention a été signée en 2006 (*) et il faut la ratification de 20 pays pour que la convention entre en vigueur. Le Maroc a signé cette convention dès que la signature a été ouverte en 2006.

Le Maroc a été parmi les premiers pays à avoir signé cette convention. Nous avons été très heureux de savoir cela. La signature et la ratification sont deux procédés différents.

La ratification consiste à mettre en harmonie des lois internes avec la convention pour lutter et prévenir cette pratique qui est un crime contre l'humanité.

Où en sont les ratifications ? Avec les familles du monde entier, nous avons créé une coalition pour la ratification de cette convention internationale en 2007.

Nous nous sommes engagés, chacun dans notre pays à mener une campagne pour que la convention soit ratifiée.

Au Maroc a fixé la date du 30 août comme la Journée contre la disparition forcée chaque année.

On fait un lobbying auprès de tous les départements concernés, on fait des marches, on fait des colloques et autres activités pour amener le Maroc à ratifier cette convention.

Il y a maintenant 19 pays qui ont ratifié la convention. Il manque la ratification d'un seul pays et la convention va entrer en vigueur. Nous espérons que le Maroc qui a raté la chance de ratifier parmi les premiers pays, saisira la chance de ratifier en 20ème position afin de rentrer dans l'histoire par cet événement historique.

Cela va être très important à l'échelle internationale, très important pour les familles qui ne veulent pas que leurs luttes pendant des années pour connaître la vérité sur leurs fils soient perdues. Pour nous, cette convention est très importante pour les années futures, pour les générations futures pour aider, pour informer, pour prévenir et faire en sorte que cette pratique ne se reproduise plus jamais.

Merci de votre attention.

La réconciliation et la réparation communautaire

J'ai l'honneur de participer à cette session du Congrès des Peuples. Je remercie mes amis du RAZDED de m'avoir invité non pas pour parler du processus de la réparation communautaire, car cela demanderait des jours et des jours, mais pour donner quelques informations sur le processus.

Je vais commencer par ce que mon ami a dit : la région du Sud-est abritait les lieux de détention secrets qui pendant deux ou trois décennies ont accueilli beaucoup de détenus dans les cellules de ces bagnes.

Le processus que je présente aujourd'hui a commencé par une mobilisation communautaire des acteurs locaux, c'est-à-dire tous les militants associatifs, tous les activistes des droits humains dans le Sud-est pour faire reconnaître que nos zones du Sud-est ont souffert pendant des années et des années soit de l'existence de ces bagnes, soit de la punition de l'Etat vis-à-vis des populations de cette région après les événements sociaux tels que les événements de 1973 dans plusieurs localités. Donc il y avait pas mal d'actions sociales qui ont été punies massivement par l'État.

Cela a commencé par la fédération des efforts de militants associatifs et ce travail a été couronné par une rencontre régionale organisée à Agdz, en septembre 2004, et c'est là que la notion de réparation communautaire a été lancée. C'était le premier pas officiel d'un plaidoyer pour que l'« **Instance Équité et Réconciliation** » prenne en considération ce concept de la réparation communautaire parce que, auparavant, ce qu'on entendait par réparation, c'était la réparation des dommages individuels, c'est-à-dire indemniser les gens qui ont souffert, qui ont été victimes de répression et de violations graves des droits de l'homme pendant ce qu'on appelle maintenant les « années de plomb ».

Après cette première rencontre, la première recommandation était d'organiser un forum national sur le concept de la réparation communautaire et c'est comme cela que l'IER a mobilisé d'autres acteurs : la délégation de l'Union européenne, l'UNIFEM et autres acteurs internationaux et un centre de justice. A travers ce forum, ce concept a été reconnu officiellement et a ensuite vu le jour dans le rapport final et adopté en 2005.

Pour les recommandations de l'IER, une institution a pris le relais en ce qui concerne la réparation individuelle et la réparation communautaire. A l'aide d'une consultation des experts on a identifié huit provinces concernées par ce programme, et parmi elles, il y a Ouarzazate, Zagora, Rachidia, c'est-à-dire le triangle du Sud-est qui abritait le plus grand nombre de lieux de détention secrète.

Parmi les recommandations de ces experts, il était proposé de créer les Instances de coordination locale qui fédèreraient les efforts de tout le monde, c'est-à-dire de tous les acteurs locaux, élus des communes et parlementaires et aussi la société civile. Ces instances ont pris le nom de « coordination locale ». Dans chaque province concernée par le programme, il y a une *Coordination Locale* qui est tripartite et qui abrite toutes ces composantes. Elle discute sur des plans de développement locaux qui intègrent cette philosophie de réparation communautaire, de réconciliation et de garantie que le passé ne se reproduise plus.

Dans ces plans locaux, il y a des axes d'intervention parmi lesquels il y a bien sûr la mémoire : il ne faut pas oublier ; il faut reconnaître ; il faut admettre ; il faut travailler à ce que cela ne se reproduise plus. Il y a un grand axe de la mémoire et de la promotion des droits humains à travers la promotion des nouvelles approches : droit, intégration sociale. Et aussi il y a des axes qui travaillent sur les droits fondamentaux : l'éducation, la santé, l'accès aux services à travers le renforcement des infrastructures. A travers les programmes de ces coordinations locales, il y a toute une mobilisation communautaire des associations et acteurs locaux et c'est dans ce cadre que la coopération Nord-Sud à travers le financement de projets des associations a connu une grande réussite à travers des projets communautaires portés par des associations locales et gérés par des associations locales qui sont toujours des opportunités d'apprentissage, d'échange – échange non seulement au niveau local, mais avec tous les acteurs internationaux.

Je vous donne l'exemple suivant : c'est un projet où se combinent toutes les synergies, la convergence de tous les efforts des acteurs locaux : services de l'état, élus, société civile et les acteurs traditionnels tels que la tribu, les notables de toutes les structures traditionnelles ayant adhéré à ce projet. Cette fédération des efforts locaux a pu mobiliser aussi les Marocains du Nord, la Marocains de tous les pays du monde qui ont aussi adhéré au projet et ces groupes de Marocains du monde ont su mobiliser d'autres citoyens d'autres pays. Si vous faites une visite à ce projet vous y trouverez vraiment une représentation de tous les pays du monde, une représentation des associations de partout dans le monde. Il y a dans ce projet la représentation de cette solidarité entre les citoyens du monde. Ce projet a une convergence en amont et en aval. Il y a cette fédération des efforts entre les acteurs locaux nationaux et internationaux, et c'est aussi un projet qui intègre les dimensions d'un développement durable : au niveau de l'environnement en utilisant des énergies renouvelables, le photovoltaïque, en travaillant beaucoup sur la protection des ressources : l'eau, les plantes ; et aussi au niveau du partage, de l'équité et de l'égalité de chance entre les genres. Dans ces projets au niveau local où on a remarqué que les femmes et les hommes ont accès à l'acquisition de la terre d'une façon équitable qui n'est pas connue dans nos régions. C'est l'homme qui hérite de la terre, pas la femme ; mais là dans ce projet il y a vraiment un accès pour tout le monde à la terre et à l'exploitation de la terre.

Je vous remercie.

<http://www.humanrights-geneva.info/spip.php?article9025>

IER : Instance Equité et Réconciliation